



**2015-2016**

**HISTOIRE DES ARTS**  
**Une épreuve au Brevet des Collèges**

*Depuis la rentrée 2010, L'Histoire des Arts, étudiée dans diverses disciplines au collège est évaluée par une épreuve orale comptant pour le Brevet des Collèges.*

1- Modalités de l'épreuve

- a- Un entretien oral de quinze minutes au maximum devant un jury de deux professeurs du collège.
- b- L'épreuve aura lieu le **mercredi 1 juin 2016**.
- c- L'épreuve se passe soit individuellement soit au sein d'un groupe de deux élèves. **Chaque élève doit cependant rendre sa propre liste.** La note obtenue, sur 20, est individuelle, coefficient 2 au Brevet.

2- La préparation de l'épreuve

- a- Chaque élève prépare une liste de **cinq œuvres (3 œuvres pour les élèves bénéficiant d'un PAI)** prises dans trois domaines et deux époques différentes. (œuvres étudiées depuis la 4<sup>e</sup>)
- b- **La liste sera remise au professeur principal pour signature le**

**Lundi 18 mai 2015**

3- Contenus de l'épreuve

- a- L'élève doit présenter une œuvre que le jury choisit dans la liste.
- b- Il doit situer l'œuvre dans son contexte artistique, historique, social, géographique.
- c- L'analyse de l'œuvre doit permettre à l'élève d'établir des liens avec la thématique et les autres œuvres.
- d- L'œuvre présentée peut être une réalisation de l'élève se rattachant au thème étudié.
- e- L'œuvre peut se présenter sous des formes diverses : document papier, travail plastique, photo ou vidéo, enregistrement sonore, mise en scène, de deux à trois minutes maximum.

4- Capacités évaluées

- a- Le jury juge de l'aptitude de l'élève à se conformer aux exigences de la grille d'évaluation. (voir document joint)
- b- L'élève devra avoir fourni un travail de recherche personnelle d'approfondissement des sujets traités.**

Signature de l'élève

Signature des parents